

Règles d'utilisation de la plateforme de traçabilité du Lin

European Certified Fibres to Retail
by TextileGenesis™ - Lectra



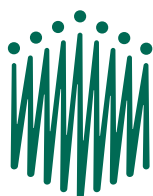
Masters of
**FLAX
FIBRE**™

LIN CERTIFIÉ D'ORIGINE EUROPÉENNE,
DU CHAMP À LA FIBRE.



Masters of
LINEN™

LIN CERTIFIÉ D'ORIGINE EUROPÉENNE,
DE LA FIBRE, AU FIL, AU TISSU.



Alliance for European
Flax-Linen & Hemp

Toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ et les marques qui utilisent les certifications sont tenues au respect des règles établies dans le présent document. Ce document constitue une annexe officielle aux normes relatives aux certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. Tous les critères de conformité qui y figurent sont complémentaires à ceux établis dans les deux normes de certification et doivent être appliqués conformément aux dates d'entrée en vigueur indiquées.



**Masters of
FLAX
FIBRE™**

LIN CERTIFIÉ D'ORIGINE EUROPÉENNE,
DU CHAMP À LA FIBRE.



**Masters of
LINEN™**

LIN CERTIFIÉ D'ORIGINE EUROPÉENNE,
DE LA FIBRE, AU FIL, AU TISSU.

Nom du document : Règles d'utilisation de la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié TextileGenesis™-Lectra (Flax-Linen Traceability Platform)

Titre du document : Règles d'utilisation de la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié TextileGenesis™-Lectra (Flax-Linen Traceability Platform)

Date de publication : 15 septembre 2025

Table des matières

1 La plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™	4
A. Contexte	4
B. La plateforme	4
C. Certifications soutenues par la traçabilité digitale tout au long de la chaîne	5
D. Utilisation obligatoire de la plateforme de traçabilité digitale	5
 2 Intégration de la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™ aux normes des certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™	 6
A. Intégration des Teilleurs européens Masters of FLAX FIBRE™	6
B. Inscription sur la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™ pour les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™	6
C. Transactions sur la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié TextileGenesis™ pour les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™	7
C.1. Pour les entreprises exerçant une activité de peignage, retravail, cardage/peignage, cotonisation, préparation à la filature, filature, tissage/tricotage, commerce de fibres, commerce de fils, commerce de tissus :	8
C.1.1. Intégration des stocks certifiés existants pour les entreprises exerçant une activité de peignage, retravail, cardage/peignage, cotonisation, préparation à la filature, filature, tissage/tricotage, commerce de fibres, commerce de fils :	9
C.2. Pour les entreprises de Niveau 1 exerçant une activité de confection de produits finis ou de commerce de produits finis :	9
D. Utilisation de la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™ pour les marques	10
F. Ressources	12
G. Contacts pour la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™	12
 ANNEXE	
Résumé des dates d'entrée en vigueur	13
Dates par activité et par critère	14
Scénarios d'intégration des stocks certifiés existants	15

RÈGLES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE TRAÇABILITÉ DU LIN EUROPÉEN CERTIFIÉ TEXTILEGENESIS™-LECTRA [FLAX-LINEN TRACEABILITY PLATFORM]

1 | La plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™

A. Contexte

La filière textile connaît une fragmentation géographique en raison de la multitude d'intermédiaires et d'étapes de transformation. Dans un marché du textile en mutation rapide, la traçabilité est devenue un levier stratégique pour les acteurs de la filière. Les attentes des marques, des consommateurs et des autorités réglementaires en matière de transparence et de conformité sont de plus en plus élevées. Comprendre et gérer leur chaîne de valeur respective constitue un enjeu majeur pour les entreprises et les marques qui privilégient des stratégies de transformation durable. Les acteurs de la filière doivent améliorer l'éco-conception des produits, respecter la réglementation et répondre aux demandes de transparence croissantes des consommateurs. Un outil de traçabilité dédié est devenu indispensable pour relever ces défis.

B. La plateforme

Dans le cadre de la feuille de route du Comité stratégique de filière (CSF) Mode et Luxe de l'État français, l'Alliance du lin et du chanvre européens (l'« Alliance ») s'est positionnée, en 2020, pour mener et coordonner un projet pilote visant à mettre à l'essai un système de traçabilité digitale grâce à une solution dédiée.

À l'issue d'un projet pilote réussi, l'Alliance s'est associée à TextileGenesis™, une société du groupe français Lectra.

Cette plateforme de traçabilité digitale fonctionne selon un principe de traçabilité transactionnelle descendante, de la fibre au produit fini. Grâce à un système sécurisé de type blockchain qui garantit la confidentialité des données, la plateforme assure un suivi de toutes les transactions de volumes de produits certifiés, du teillage à la marque, au moyen des jetons Fibercoins™ (Masters of FLAX FIBRE™ fibre longue et Masters of FLAX FIBRE™ fibre courte). La plateforme vérifie et garantit l'origine des fibres de lin européen.

Grâce à son moteur d'IA fondé sur des règles, elle valide les volumes de matériaux certifiés, garantissant leur authenticité et éliminant tout risque de double comptabilisation. Les marques peuvent cartographier chaque lieu (le pays au minimum), et chaque étape de production, garantissant ainsi une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement et une transparence accrue.

C. Certifications soutenues par la traçabilité digitale tout au long de la chaîne

Depuis plus de 15 ans, l'Alliance a mis en place des systèmes de traçabilité pour aider la filière du lin européen à prouver l'origine des fibres, sa responsabilité et l'excellence de ses produits. La filière s'appuie sur deux certifications clés en matière d'origine et de traçabilité :

- **Masters of FLAX FIBRE™** (ex-European Flax™) : la certification garantit des pratiques agricoles raisonnées et valorise le savoir-faire unique des producteurs de fibre européens. Masters of FLAX FIBRE™ certifie toutes les étapes de transformation, de la fibre aux produits finis, destinées à tous les marchés.
- **Masters of LINEN™** : la certification distingue les filateurs, tisseurs et tricoteurs européens aux savoir-faire liniers d'excellence qui s'engagent à privilégier un approvisionnement en Lin européen. Les Lins Masters of LINEN™ garantissent que toutes les étapes de culture et de transformation sont réalisées par des entreprises européennes, de la fibre Masters of FLAX FIBRE™ au fil et au tissu.

La plateforme de traçabilité digitale renforce les garanties de traçabilité et les déclarations relatives à ces certifications en permettant une traçabilité vérifiable de bout en bout tout au long de la chaîne de valeur. Spécialement conçue pour la filière du lin européen et modélisée avec les règles de certifications, la plateforme aide les entreprises certifiées à prouver la traçabilité de leurs volumes certifiés, renforçant ainsi la confiance des partenaires et des clients.

D. Utilisation obligatoire de la plateforme de traçabilité digitale

Afin de garantir la cohérence, la fiabilité et la valeur collective de ces certifications, l'utilisation de la plateforme de traçabilité digitale est désormais obligatoire pour toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. **L'utilisation de cette plateforme est indissociable des certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™.** Chaque entreprise doit être certifiée et doit respecter toutes les exigences en matière de certification pour pouvoir utiliser la plateforme.

L'utilisation de la plateforme TextileGenesis™ est désormais ajoutée aux critères de certification Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™, un déploiement par étapes comprenant plusieurs dates limites étant prévu jusqu'au **15 mars 2027**. **L'utilisation du système de traçabilité digitale constituera un critère de certification obligatoire et fera l'objet d'une vérification systématique lors des audits.**

Le présent document définit les règles applicables aux entreprises certifiées et aux marques utilisatrices ainsi que les échéances relatives à chaque exigence dans le cadre de ce déploiement progressif.

2 | Intégration de la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™ aux normes des certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™

A. Intégration des Teilleurs européens Masters of FLAX FIBRE™

À partir du **15 janvier 2026**, toutes les entreprises de teillage certifiées Masters of FLAX FIBRE™ devront disposer d'un compte sur [TextileGenesis™](#). La plateforme est ouverte à l'enregistrement depuis le 8 mai 2025.

Les entreprises devront :

1. Créer leur compte en choisissant le rôle « Teilleur ».
2. Dans la rubrique Profil de l'entreprise, renseigner leur Alliance ID pour accéder au programme de traçabilité Masters of FLAX FIBRE™. L'Alliance ID de chaque entreprise certifiée peut être consulté à partir de l'Espace Pro créé pour chacune d'elles sur le [site Web de l'Alliance](#).
3. Accepter les conditions d'utilisation de la plateforme TextileGenesis™ pour Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™.
4. Définir si elles souhaitent ou non divulguer leur identité aux marques qui utilisent la plateforme. Afin de garantir une traçabilité et une transparence complètes, nous encourageons les partenaires de la chaîne d'approvisionnement à communiquer leur identité aux marques. La décision appartient à chaque entreprise de la chaîne d'approvisionnement.
5. Renseigner les sites/installations de production propres à l'entreprise et ceux sous-traités.

*À partir du **15 janvier 2026**, toutes les entreprises européennes de teillage Masters of FLAX FIBRE™ devront intégrer dans la plateforme TextileGenesis™ la totalité de leurs volumes de production destinés à la filière textile en suivant la procédure établie avec le système interne de l'Alliance, au plus tard **14 jours** après la clôture mensuelle. Tout matériau destiné à une autre la filière ne relevant pas du périmètre de TextileGenesis™ devra être évacué. Les transactions hors périmètre et les procédures existantes sont décrites dans le Guide d'utilisation de la plateforme de traçabilité du lin afin de supprimer les jetons inutilisés. Ce document peut être téléchargé à partir du compte Espace Pro de chaque utilisateur sur [le site de l'Alliance](#).*

B. Inscription sur la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™ pour les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™

À partir du 15 mars 2026, toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ devront disposer d'[un compte TextileGenesis™](#). La plateforme est ouverte pour enregistrement depuis le **8 mai 2025**.

Les entreprises certifiées devront :

1. Créer leur compte.
2. Ajouter le(s) rôle(s) de la chaîne d'approvisionnement correspondant(s) à leur(s) activité(s) certifiée(s) conformément au périmètre de la certification indiqué sur leur certificat Masters of FLAX FIBRE™ et/ou Masters of LINEN™.
3. Dans la rubrique Profil de l'entreprise, renseigner leur Alliance ID pour accéder au programme de traçabilité Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. L'Alliance ID de chaque entreprise certifiée peut être consulté à partir de l'Espace Entreprise créé pour chacune d'entre elles sur [le site Web de l'Alliance](#).
4. Accepter les conditions d'utilisation de la plateforme TextileGenesis™ pour Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™.
5. Définir si elles souhaitent ou non divulguer leur identité aux marques qui utilisent la plateforme. Afin de garantir une traçabilité et une transparence complètes, nous encourageons les partenaires de la chaîne d'approvisionnement à communiquer leur identité aux marques. La décision appartient à l'entreprise de la chaîne d'approvisionnement.
6. Vérifier les renseignements recueillis dans la rubrique « Certificats de l'Entreprise » et signaler toute anomalie à l'adresse certification@allianceflaxlinenhemp.eu.
7. Ajouter les sites/installations de production et de commercialisation appartenant à leur entreprise et ceux sous-traités, le cas échéant, et assurer l'actualisation de cette liste en cohérence avec les sites/installations référencés sur les certificats et avec les exigences relatives aux normes Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™.

Les entreprises qui possèdent déjà un compte sur TextileGenesis™ doivent configurer leur compte existant, sans en créer de nouveau, en renseignant leur identifiant Alliance et les sites liés à leur certification (propriétaires ou sous-traités). Ce compte servira pour les transactions Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™

À partir du **15 mars 2026**, les organismes de certification vérifieront le respect de cette exigence lors des audits de contrôle et de renouvellement des certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. Si aucun enregistrement n'est effectué au moment de l'audit, une non-conformité sera constatée.

Pour plus de détails sur la façon dont les non-conformités sont traitées, veuillez prendre connaissance des documents de référence relatifs aux certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™, qui peuvent être téléchargés depuis la page [Documents techniques de l'Alliance](#).

Pour les entreprises qui souhaitent obtenir la certification Masters of FLAX FIBRE™ ou Masters of LINEN™, elles doivent s'enregistrer sur TextileGenesis™ dans le respect des conditions présentées ci-dessus dans les 30 jours suivant la délivrance du certificat par l'organisme de certification.

C. Transactions sur la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié TextileGenesis™ pour les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™

Après la création et la configuration de leur compte dans TextileGenesis™, toutes les entreprises certifiées peuvent commencer à effectuer leurs transactions sur la plateforme.

C.1. Pour les entreprises exerçant une activité de peignage, retravail, cardage/peignage, cotonisation, préparation à la filature, filature, tissage/tricotage, commerce de fibres, commerce de fils, commerce de tissus :

À partir du **15 mars 2027**, toutes les transactions sortantes faisant intervenir des volumes de produits certifiés Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ seront enregistrées dans TextileGenesis™. Toute étape de transformation et de commerce sera consignée dans la plateforme, qu'il s'agisse de transactions internes ou externes, entre des sites appartenant à l'entreprise ou des sites sous-traités.

La traçabilité digitale garantit une traçabilité descendant en temps réel. Chaque transaction doit être traitée sur la plateforme dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture du lot concerné.

Chaque entreprise sera également tenue de conserver une liste à jour des produits certifiés dans le module Produits de son compte TextileGenesis™.

Un produit ne peut être déclaré certifié que s'il fait l'objet d'une transaction effectuée sur la plateforme TextileGenesis™. Tout matériau non enregistré au moyen d'une transaction sur la plateforme sera considéré comme non certifié. Si l'entreprise dispose d'un stock certifié qui n'a pas été intégré ou qui n'est pas compris dans le périmètre d'intégration (voir paragraphe ci-dessous), ce stock doit être vendu avant le **15 mars 2027** pour demeurer certifié ou devra être vendu comme non certifié.

Si une transaction comprend l'utilisation d'un volume d'intrants certifiés mais que la transaction ou le produit fini n'est pas conforme au périmètre de la certification et de la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, les Fibercoins™ associés doivent être évacués afin de maintenir un inventaire physique et digital cohérent. Les transactions hors périmètre et les procédures existantes sont décrites dans le Guide de la traçabilité du lin afin de supprimer les jetons inutilisés. *Ce document peut être téléchargé à partir du compte Espace Pro de chaque utilisateur sur [le site Web de l'Alliance](#).*

Les organismes certificateurs vérifieront le respect de ces exigences lors des audits des certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. En l'absence d'un relevé de transactions certifiées, une non-conformité sera constatée durant l'audit.

Entre le **15 mars 2026** et le **15 mars 2027**, tous les matériaux reçus sur TextileGenesis™ dans le cadre de transactions entrantes provenant d'un fournisseur, qui sont transformés et/ou vendus par l'entreprise, doivent être enregistrés dans TextileGenesis™ au moyen d'une transaction sortante vers leur client, dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture. Les transactions hors périmètre ne sont pas tenues d'être enregistrées durant cette période.

Il est essentiel que tous les acteurs de la filière adoptent la plateforme de traçabilité digitale. À ce titre, il est primordial que toutes les entreprises certifiées informent leurs fournisseurs de leur volonté de commencer à utiliser des matériaux certifiés et qui font l'objet d'une traçabilité digitale, désormais par l'entremise de la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, afin que les fournisseurs puissent prendre les mesures nécessaires. Pour les entreprises qui n'utilisent pas encore TextileGenesis™, leurs partenaires commerciaux directs enregistrés sur la plateforme peuvent leur transmettre une demande d'enregistrement pour qu'ils s'enregistrent sur le système de traçabilité digitale à l'aide du module « Invitation » prévu.

C.1.1. Intégration des stocks certifiés existants pour les entreprises exerçant une activité de peignage, retravail, cardage/peignage, cotonisation, préparation à la filature, filature, tissage/tricotage, commerce de fibres, commerce de fils :

Toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ exerçant une activité de peignage, de retravail, de cardage/peignage, de cotonisation, de préparation à la filature, de filature et de commerce de fibres peuvent, du **8 mai 2025** au **30 mars 2026**, intégrer leur inventaire certifié actuel dans TextileGenesis™.

Toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ exerçant une activité de commerce de fils et de tissage/tricotage peuvent, du **8 mai 2025** au **30 mars 2026**, intégrer leur inventaire certifié actuel dans TextileGenesis™.

Spécialement conçu par TextileGenesis™ pour les certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™, ce module permet à chaque entreprise qui s'enregistre sur la plateforme de déclarer son stock physique certifié existant afin de le convertir en stock digital disponible dans son inventaire TextileGenesis™.

Ce module permet aux entreprises de :

- Valoriser la certification digitale de leur inventaire physique existant
- Garantir l'utilisation de la plateforme dès l'enregistrement, sans attendre l'arrivée de nouveaux jetons
- Répondre immédiatement aux demandes des clients déjà enregistrés sur la plateforme

L'Alliance recommande vivement l'utilisation de ce module à toutes les entreprises certifiées éligibles afin qu'elles puissent profiter pleinement des avantages qu'offre la plateforme de traçabilité TextileGenesis™ pour tous les produits certifiés et qu'elles puissent offrir à leurs clients une traçabilité digitale immédiate.

Les entreprises certifiées qui souhaitent utiliser ce module doivent déclarer leur inventaire certifié existant dans les 14 jours suivant leur enregistrement sur TextileGenesis™, conformément à la procédure détaillée dans le modèle Excel « Intégration de l'inventaire certifié existant ». *Ce document peut être téléchargé à partir du compte Espace Pro de chaque utilisateur sur le [site Web de l'Alliance](#).*

Les entreprises certifiées pourront choisir de déclarer tout ou partie de leurs stocks certifiés, ou de ne pas du tout déclarer leurs stocks certifiés existants. Tout stock non déclaré avant le **30 mars 2026** ou le **30 septembre 2026** (pour le commerce de fils et le tissage/tricotage) ne pourra être ajouté à la plateforme par la suite. Les stocks certifiés non digitalisés devront donc être vendus avant le **15 mars 2027** si l'entreprise souhaite les vendre en tant que stocks certifiés. Après le **15 mars 2027**, les stocks non vendus et non digitalisés ne pourront donc plus être vendus en tant que produits certifiés.

C.2. Pour les entreprises de Niveau I exerçant une activité de confection de produits finis ou de commerce de produits finis :

À partir du **15 mars 2027**, toutes les transactions de volume de produits finis certifiés Masters of FLAX FIBRE™ ou Masters of LINEN™ seront effectuées sur la plateforme TextileGenesis™ si un bon de commande a été transmis par une marque sur TextileGenesis™. Pour traiter un bon de commande, toute étape de transformation ou de commerce sera consignée dans la plateforme, qu'il s'agisse de transactions internes ou externes, entre des sites appartenant à l'entreprise ou les sites sous-traités.

La traçabilité digitale garantit une traçabilité descendante en temps réel. Chaque transaction sera traitée sur la plateforme dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture du lot concerné. Pour tous les fournisseurs de Niveau 1, la transaction sera rattachée au bon de commande téléversé par la marque dans TextileGenesis™.

Chaque entreprise sera également tenue de conserver une liste à jour des produits certifiés dans le module Produits de son compte TextileGenesis™, correspondant aux bons de commande reçus par les marques.

Après **le 15 mars 2027**, un produit fini ne pourra être déclaré certifié que s'il fait l'objet d'une transaction correspondant au traitement d'un bon de commande émis sur la plateforme TextileGenesis™. Tout produit fini non enregistré sur la plateforme au moyen d'une telle transaction sera considéré comme non certifié. Si l'entreprise dispose d'un stock de tissus ou de vêtements certifiés, ce stock devra être vendu avant **le 15 mars 2027** pour conserver sa certification, ou sera vendu comme non certifié.

Si une transaction comporte l'utilisation d'un volume d'intrants certifiés mais que la transaction ou le produit sortant n'est pas conforme au périmètre de certification et que la marque ou la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié n'a pas enregistré le bon de commande sur TextileGenesis™, les Fibercoins™ associés doivent être évacués afin de maintenir un inventaire physique et digital cohérent. *Les transactions hors périmètre et les procédures existantes sont décrites dans le Guide de la traçabilité du lin afin de supprimer les jetons inutilisés. Ce document peut être téléchargé à partir du compte Espace Pro de chaque utilisateur sur le [site Web de l'Alliance](#).*

Les organismes de certification vérifieront le respect de cette exigence lors des audits des certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. En l'absence d'un relevé des transactions certifiées, une non-conformité sera constatée durant l'audit.

Entre le 15 mars 2026 et le 15 mars 2027, toute transaction reçue d'un fournisseur devra être traitée dans TextileGenesis™ par le confectionneur ou le commerçant de produits finis dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture, si la marque a téléversé le bon de commande correspondant sur la plateforme.

À partir du **15 mars 2027**, ce processus deviendra obligatoire pour toutes les transactions, car la marque téléversera systématiquement le bon de commande correspondant à chaque transaction.

Il est essentiel que tous les acteurs de la filière adoptent la plateforme de traçabilité. À ce titre, il est primordial que toutes les entreprises certifiées informent leurs fournisseurs de leur volonté de commencer à utiliser des matériaux certifiés et qui font l'objet d'une traçabilité digitale, désormais par l'entremise de la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, afin que les fournisseurs puissent prendre les mesures nécessaires. Si une marque téléverse un bon de commande sur la plateforme avant la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'utiliser TextileGenesis™ pour déclarer la certification de son produit (**15 mars 2027**), il est important que la marque en informe son fournisseur afin que ce dernier puisse participer au processus. Pour les entreprises qui n'utilisent pas encore TextileGenesis™, leurs partenaires commerciaux directs enregistrés sur la plateforme peuvent leur envoyer une demande d'enregistrement pour qu'ils s'enregistrent sur le système de traçabilité digitale à l'aide du module « Invitation » prévu.

D. Utilisation de la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™ pour les marques

Grâce à ses certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™, l'Alliance offre aux marques la garantie de l'origine de la fibre de lin et des produits en lin ayant fait l'objet d'une traçabilité. Chaque marque

peut utiliser la Convention d'autorisation d'usage de marque relative aux certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™. De plus, l'Alliance donne accès à la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, qui renforce également le système de traçabilité pour les marques.

À partir du **15 mars 2027**, toute marque utilisant les certifications Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ qui souhaite déclarer la certification de son produit devra utiliser la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié pour en fournir la preuve au moyen des Fibercoins™ reçus de son fournisseur de Niveau 1 lors de transactions. Toute marque qui souhaite communiquer au sujet de la certification de son produit prendra contact avec l'Alliance afin de signer la Convention d'autorisation d'usage de marque pour faire approuver ses projets de communication et fournir la garantie de la traçabilité de son produit.

Pour ce faire, la marque devra téléverser son bon de commande sur la plateforme et le rattacher à son fournisseur de Niveau 1. Afin d'assurer une traçabilité en temps réel, les marques sont encouragées à téléverser leurs bons de commande dans TextileGenesis™ dans les 14 jours suivant la passation de la commande auprès des fournisseurs de produits finis.

E. Confidentialité sur la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™

Lors de l'enregistrement sur la plateforme, chaque entreprise doit accepter les Conditions générales de TextileGenesis™ ainsi que les conditions d'utilisation propres au programme de traçabilité Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™.

La plateforme TextileGenesis™ est conçue pour garantir la confidentialité stricte des données ; elle est dotée de niveaux d'accès différenciés en fonction du rôle de l'utilisateur dans la chaîne de valeur :

1. Tous les détails des transactions et les justificatifs téléversés par un fournisseur ne peuvent être consultés que par cette entreprise et ses partenaires commerciaux directs (clients). Les autres fournisseurs au sein de la chaîne d'approvisionnement n'auront pas accès à ces justificatifs, à moins qu'ils ne soient directement concernés par la transaction. Cependant, les marques de mode pourront consulter les informations au niveau des produits en bout de chaîne.
2. Toute entreprise enregistrée sur la plateforme peut consulter le nom de l'entreprise, l'identifiant TextileGenesis™ de l'entreprise, le(s) rôle(s) de l'entreprise, l'adresse de l'entreprise, le numéro DUNS (le cas échéant), le numéro de TVA (le cas échéant), les certificats de l'entreprise et les informations relatives aux sites/ installations (appartenant à l'entreprise ou sous-traités) de toute autre entreprise enregistrée.
3. Afin de favoriser la traçabilité et la transparence tout au long de la chaîne de valeur certifiée, les entreprises ont la possibilité de divulguer ou de masquer leur identité aux marques auxquelles est rattachée leur chaîne d'approvisionnement. Le masquage de l'identité permettra de ne pas communiquer aux marques le nom de l'entreprise fournisseur, les informations relatives aux sites/ installations et même les certificats de l'entreprise. Seuls le pays d'activité du fournisseur, le lot de produits, le volume et les détails seront visibles.
4. Afin de faciliter le processus d'audit, les auditeurs agréés des organismes de certification seront rajoutés au compte TextileGenesis™ en tant qu'« utilisateur » de l'entreprise par les utilisateurs de l'entreprise pendant la durée de l'audit. Cela permettra aux auditeurs d'accéder aux informations nécessaires telles que l'inventaire du site/de l'installation, la validité des certificats et les relevés de transactions, conformément aux exigences de l'audit.

Cette architecture permet de garantir que chaque entreprise conserve le contrôle total de ses données sensibles tout en permettant la visibilité et les vérifications nécessaires conformément aux exigences de certification.

F. Ressources

Afin de faciliter l'adoption de la plateforme de traçabilité digitale et de garantir une conformité harmonieuse avec les exigences à venir, les entreprises certifiées sont vivement encouragées à mettre en œuvre les meilleures pratiques suivantes :

- Nommer un responsable de la traçabilité dédié au sein de l'organisation afin de surveiller l'intégration dans la plateforme, d'assurer la coordination interne et de servir de référent pour toute question opérationnelle ou liée à l'audit. Il est possible d'ajouter plusieurs membres de l'équipe à un compte unique en tant qu'utilisateur en fonction du périmètre des activités.
- Dispenser une formation adéquate à l'intention de tous les utilisateurs de la plateforme. Chaque utilisateur doit connaître les fonctionnalités pertinentes pour s'acquitter de son rôle et comprendre leur fonctionnement.
- Exploiter les ressources disponibles hébergées dans l'Espace Pro sur le site Web de l'Alliance, notamment :
 - Un guide d'utilisation multilingue détaillant l'utilisation de tous les modules dans TextileGenesis™ adaptés à la chaîne de valeur du lin.
 - Des supports de formation de démarrage (kick off) et des rediffusions pour orienter les utilisateurs tout au long du processus de création et d'enregistrement de compte (obligatoire d'ici le **15 mars 2026**).
 - Une formation avancée sur la plateforme adaptée selon les rôles, qui explique le mode de gestion de produits certifiés et de traitement des transactions, conformément aux exigences en vigueur à partir du **15 mars 2027**.

Ces pratiques sont conçues pour accompagner les entreprises dans l'acquisition rapide de la maîtrise opérationnelle de la plateforme et pour renforcer leurs capacités internes à mesure que la traçabilité digitale s'intègre dans le système de certification.

G. Contacts pour la plateforme de traçabilité du Lin européen certifié par TextileGenesis™

Pour toute question relative aux règles de certification et aux règles d'utilisation de la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, veuillez écrire à l'adresse :

certification@allianceflaxlinenhemp.eu

Pour toutes les entreprises européennes ayant des questions relatives à l'utilisation opérationnelle de la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, veuillez écrire à l'adresse :

digital.traceability@allianceflaxlinenhemp.eu

Pour toutes les entreprises non européennes ayant des questions relatives à l'utilisation opérationnelle de la plateforme de traçabilité digitale du Lin européen certifié, veuillez écrire à l'adresse :

alliancequery@textilegenesis.com

RÉSUMÉ DES DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR

DATES EFFECTIVES	ENTREPRISES CONCERNÉES	CRITÈRES DE CONFORMITÉ
15 janvier 2026	Teilleurs	Tous les teilleurs disposeront d'un compte dans TextileGenesis™, intégreront 100% de leurs volumes de production destinés à la filière textile dans TextileGenesis™ et réaliseront les transactions sortantes conformément à la procédure établie avec le système interne de l'Alliance [voir détails dans la partie 2.A.] .
15 mars 2026	Toutes les entreprises certifiées (hormis les teilleurs)	Toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ disposeront d'un compte TextileGenesis™ et veilleront à ce que sa configuration soit conforme aux exigences du programme de traçabilité et aux normes Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ [voir les détails dans la partie 2.B.] .
30 mars 2026	Entreprises certifiées exerçant des activités de peignage, retravail, cardage/peignage, cotonisation, préparation à la filature, filature et commerce de fibres	Il s'agit de la date limite pour la déclaration des stocks certifiés existants à digitaliser dans TextileGenesis™, pour les entreprises qui transforment ou commercialisent des fibres. Tout stock certifié existant non digitalisé peut tout de même être vendu en tant que matériau certifié jusqu'au 15 mars 2027, après quoi le matériau existant sera vendu en tant que non certifié [voir détails dans la partie 2.C.1.1.] .
30 septembre 2026	Entreprises certifiées exerçant des activités de tissage/tricotage et de commerce de fils	Il s'agit de la date limite pour la déclaration des stocks certifiés existants à digitaliser dans TextileGenesis™, pour les entreprises qui transforment ou le commerce des fils. Tout stock certifié existant non digitalisé peut tout de même être vendu en tant que matériau certifié jusqu'au 15 mars 2027, après quoi le matériau existant sera vendu en tant que non certifié [voir détails dans la partie 2.C.1.1.] .
15 mars 2026 au 15 mars 2027	Toutes les entreprises certifiées (hormis les teilleurs)	Tous les matériaux reçus dans le cadre de transactions entrantes provenant d'un fournisseur enregistré dans TextileGenesis™ et ensuite traités et/ou vendus en réalité doivent être enregistrés dans TextileGenesis™ dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture sous forme de transaction sortante vers le client [voir détails dans la partie 2.C.1.] . Les stocks non digitalisés peuvent tout de même être vendus comme certifiés hors plateforme au moyen de factures conformes jusqu'au 15 mars 2027. Tout produit non digitalisé vendu après le 15 mars 2027 ne sera pas certifié [voir détails dans les parties 2.C.1 et 2.C.1.1.] . Pour les fournisseurs de Niveau 1, toute transaction provenant d'un fournisseur doit être traitée dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture, si la marque a téléversé le bon de commande correspondant [voir détails dans la partie 2.C.2.] .
15 mars 2027	Toutes les entreprises certifiées (hormis les teilleurs) + marques	Toutes les entreprises certifiées Masters of FLAX FIBRE™ et Masters of LINEN™ effectueront sur la plateforme de traçabilité du lin européen toute transaction faisant intervenir des matériaux certifiés [voir détails dans la partie 2.C.1.] . Tous les fournisseurs certifiés de Niveau 1 effectueront leurs transactions sortantes sur la plateforme si un bon de commande a été téléversé par une marque dans TextileGenesis™ [voir détails dans la partie 2.C.2.] . Toute transaction physique qui n'est pas enregistrée dans TextileGenesis™ sera considérée comme non certifiée. Tout jeton lié à une vente effectuée en dehors du périmètre de la certification et de la plateforme de traçabilité du lin doit être supprimé, conformément à la procédure dédiée [voir détails dans les parties 2.C.1 et 2.C.2.] . La déclaration de certification d'un produit peut être prouvée uniquement sur TextileGenesis™. La présentation de factures conformes comme preuve de la certification du produit ne sera pas effective [voir détails dans les parties 2.C.1 et 2.C.2.] . Les marques qui souhaitent déclarer la certification de leur produit doivent le faire sur TextileGenesis™ en téléversant leur bon de commande et en recevant la transaction de leur fournisseur à titre de preuve [voir détails dans la partie 2.D.] .

DATES PAR ACTIVITÉ ET PAR CRITÈRE

	Date limite pour l'enregistrement dans TextileGenesis™ pour le programme de traçabilité du lin	Date limite pour le processus unique d'intégration de l'inventaire certifié existant dans TextileGenesis™	Période de transition durant laquelle tout jeton reçu dans TextileGenesis™ qui est traité ou vendu doit faire l'objet d'une transaction sortante sur la plateforme	Obligation d'utiliser TextileGenesis™ pour toutes les transactions sur des produits certifiés et pour prouver la certification d'un produit	Obligation de réaliser des transactions hors périmètre et date limite pour régler les transactions hors périmètre en cours pour maintenir un inventaire physique et digital cohérent	Date limite au-delà de laquelle les produits physiques non digitalisés et non vendus ne seront plus certifiés
Teilleur	15/01/2026	N/A	N/A	15/01/2026	15/01/2026	N/A
Peignage Retravail Cardage/Peignage Cotonisation Préparation à la filature Filature Commerce de fibres	15/03/2026	30/03/2026	15/03/2026 au 15/03/2027	15/03/2027	15/03/2027	15/03/2027
Tissage/Tricotage Commerce de fils	15/03/2026	30/09/2026	15/03/2026 au 15/03/2027	15/03/2027	15/03/2027	15/03/2027
Commerce de tissus	15/03/2026	N/A	15/03/2026 au 15/03/2027	15/03/2027	15/03/2027	15/03/2027
Fournisseur de Niveau 1 [Confectionneur] Commerce de produits finis]	15/03/2026	N/A	15/03/2026 au 15/03/2027 Si une marque a téléversé un bon de commande	15/03/2027 Si une marque a téléversé un bon de commande	15/03/2027	15/03/2027
Marque	15/03/2027	N/A	N/A	15/03/2027	N/A	N/A

SCÉNARIOS D'INTÉGRATION DES STOCKS CERTIFIÉS EXISTANTS

